

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 28 JUN 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 3		

Date de la convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT HUIT JUIN

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoint, M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. ROUSSELLE.

Excusé : M. MONPEYSSEN

Non excusée : Mme TAILLEUX

Secrétaire de séance : M. VIARSAC

2023 - 06 - 66

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention exceptionnelle
au profit de l'Association « AMBRES SOLUTIONS »
en faveur des sinistrés de la commune de SEDERON

RAPPORTEUR : M. le Maire

Le 4 juin 2023 un orage a frappé la Commune de SEDERON, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts sur les biens publics comme privés.

Le Maire de SEDERON et le Conseil Municipal ont lancé un appel à la solidarité relayé par l'AMF 26 (Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Drôme).

Les sommes versées seront attribuées à l'Association « AMBRES SOLUTIONS » qui vient en aide de façon très concrète à la population locale depuis le sinistre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la Commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des sinistrés de SEDERON,

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association « AMBRES SOLUTIONS », pour les sinistrés de SEDERON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 € au profit de l'Association « AMBRES SOLUTIONS », domiciliée à BOUC-BEL-AIR, pour les sinistrés de SEDERON,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


